

DECISION N° 18/2022

**OBJET : Location d'un logement à l'étage (n°201) –
11 rue Franz Schubert à Sélestat**

Monsieur Christophe KUNSTLER (agent de la ville de Sélestat) demeurant 9 rue du Kirchfeld à 67600 MUSSIG, a fait part de son souhait d'occuper un logement communal, situé 11 rue Franz Schubert à Sélestat.

Il s'agit d'un logement compris dans un immeuble collectif de 4 logements. Il est composé de 3 pièces, cuisine, 1 salle de bain, WC, cave, grenier et garage, d'une surface habitable de 70 m², actuellement libre de location.

Le contrat de location prend effet le 30 mai 2022 pour une durée de six ans. Le prix du loyer est fixé à 498,78 €/mois et sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Le locataire verseront une avance sur charge de 60 €/mois (correspondant notamment à la redevance des ordures ménagères, eau et gaz). Les autres charges (électricité...) seront acquittées par le locataire auprès des fournisseurs ou autre prestataire.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de louer à Monsieur Christophe KUNSTLER un logement (n°201) sis 11 rue Franz Schubert à Sélestat aux conditions évoquées ci-dessus

FIXE le prix du loyer à 498,78 €/mois et l'avance sur charges à 60 €/mois

CHARGE Monsieur Charles SITZENSTUHL, Adjoint au Maire, de signer le bail de location.

Dom/FaH/MY

Fait à Sélestat, le 17 mai 2022

LE MAIRE

Marcel BAUER